DEMANDE D'EXONÉRATION DES DROITS DE SCOLARITÉ POUR LES COURS ASSORTIS DE CRÉDITS OFFERTS PAR L'UNIVERSITÉ CONCORDIA



		,
DEDCOVIVIE	$C \times I \times I$	
PERSONNE	SALA	KIFF.
	· · · ·	

Nom			Prénom	M	1atricule d'employé
Select Tuition Waiver bein	ng requested	l for			
EMPLOYÉ	1PLOYÉ CONJOINT (SI APPLICABLE) ENFANT (SI APPLICABLE)				
Nom			Prénom	M	1atricule étudiant
Indiquez si l'étudiant est	à te	mps plein à ter	nps partiel		
Trimestres universitaires :	Été	Automne	Année : 20		
	Hiver	Printemps	Année : 20		

COCHEZ LA OU LES CASES CORRESPONDANTES À L'UNITÉ OU AUX UNITÉS DE NÉGOCIATION À LAQUELLE OU AUXQUELLES LA PERSONNE SALARIÉE APPARTIENT.

√	NOM DE L'UNITÉ	CONDITIONS
	APUC – Association des professeurs [à temps plein] de l'Université Concordia	
	APTPUC – Association des professeures et professeurs à temps partiel de l'Université Concordia (21 crédits ou plus)	
	APCAUC – Association du personnel cadre et administratif de l'Université Concordia	
	STTMC – Sir-George-Williams (CSN)	
	STTMC – Loyola (CSN)	
	CARE – Syndicat des assistants d'enseignement et de recherche de Concordia Contrat de 12 mois ou plus OU personnes salariées nommées pour une période indéterminée conformément à la clause 17.05	
	SESUC-ST – Syndicat des employés de soutien de l'Université Concordia - Secteur technique	A, C, H
	SEPUC – Syndicat des employés et employées professionnels de l'Université Concordia (contrat > 1 an)	
	SEBUC – Syndicat des employés et employées de la Bibliothèque de l'Université Concordia Webster et Vanier	
	Politique des Ressources humaines (HR-26) – contrat > 1 an	
	SESUC – Syndicat des employés de soutien de l'Université Concordia	
	SCCEAUC – Syndicat des chargés et chargées de cours de l'éducation aux adultes de l'Université Concordia (6 ans ou 1120 heures de service à Formation continue Concordia)	C, D, E, F, G

DEMANDE D'EXONÉRATION DES DROITS DE SCOLARITÉ POUR LES COURS ASSORTIS DE CRÉDITS OFFERTS PAR L'UNIVERSITÉ CONCORDIA



CONDITIONS

Α	Comprend la personne conjointe ainsi que tout enfant à la charge de la personne retraitée	Е	La personne conjointe et les personnes à charge inscrites au moment du départ à la retraite de la personne salariée peuvent terminer leur programme tout en étant exonérées de leurs droits de scolarité
В	Comprend la personne conjointe ainsi que les personnes à charge	F	Maximum de deux membres de la famille, y compris la personne salariée, par année universitaire
С	Comprend la personne conjointe ainsi que tout enfant à charge	G	Maximum de 30 crédits par année universitaire
D	Copie de la liste d'ancienneté la plus récente requise	Н	Maximum de 30 crédits par année universitaire

Remarque 1 : Il est nécessaire de remplir et de faire approuver une demande d'exonération des droits de scolarité distincte pour chaque personne qui désire se prévaloir de cet avantage en vertu la politique sur l'exonération des droits de scolarité. Il est par ailleurs nécessaire de remplir et de présenter un nouveau formulaire pour chaque année universitaire.

Remarque 2 : La demande d'exonération des droits de scolarité n'est pas valide sans la déclaration signée au bas du formulaire.

Remarque 3 : La demande d'exonération des droits de scolarité dûment signée doit être acheminée, soit en personne par la personne bénéficiaire, qui doit alors présenter sa carte d'identité de Concordia, soit par voie électronique à partir du compte courriel de Concordia de la personne bénéficiaire, à l'adresse suivante : **hr-reception@concordia.ca**

Remarque 4 : À la suite du traitement de la demande, un crédit équivalent au montant des droits de scolarité sera porté au compte étudiant visé. Aucuns frais supplémentaires ne seront remboursés par l'Université.

DÉCLARATION

En remplissant et en soumettant la demande d'exonération des droits de scolarité au moyen du formulaire de demande de service, je confirme que je formule une demande d'exonération des droits de scolarité en vertu de la politique de l'Université, de la convention collective ou du protocole qui régit mon emploi.

Je reconnais et accepte par la présente qu'au cas où je devrais quitter mon emploi à l'Université alors que moi-même, ma personne conjointe ou encore, toute personne à charge admissible sommes inscrits à un ou plusieurs cours pour lesquels des droits de scolarité ont été exonérés, je deviens responsable de la partie restante, calculée au prorata, des droits de scolarité exemptés.

Je consens en outre par la présente que soit prélevé de mon dernier chèque de paie le montant des droits de scolarité établi au prorata dont je suis responsable si la somme n'est pas payée autrement.

[S'il y a lieu :] Par la présente, je déclare que la personne que j'ai désignée à titre de personne à charge ou de personne conjointe correspond à la définition énoncée dans ma convention collective, et il est entendu que toute fausse déclaration entraînera l'annulation automatique de mes avantages en matière d'exonération des droits de scolarité